



# Déclarations et Discours

---

N<sup>o</sup> 84/3

## LES NATIONS UNIES – UNE PERSPECTIVE CANADIENNE

Discours de l'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au Empire Club, Toronto, le 22 mars 1984.

À ma dernière présence ici, en février 1978, je vous avais parlé des Négociations commerciales multilatérales. La position que nous avons adoptée lors de ces négociations procédait d'une évaluation réaliste des intérêts du Canada. Aujourd'hui, j'aimerais autant que possible teinter mes propos de ce même réalisme.

Si j'ai choisi de traiter des Nations unies dans une perspective canadienne, c'est que j'estime que nous devrions examiner plus à fond — débattre davantage si vous voulez — ce système multilatéral, à la création duquel les Canadiens ont tant contribué, qui leur a beaucoup apporté au fil des ans, et qui traverse présentement une phase particulièrement difficile de son évolution.

Depuis mon retour aux Affaires extérieures en septembre 1982, j'ai rencontré à plusieurs reprises le Secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, que nous avons la chance d'avoir actuellement à la barre des Nations unies. Il a parlé sans ambages de la crise du multilatéralisme dans les affaires internationales et s'est dit inquiet du nouvel état d'anarchie internationale qui nous menace dangereusement.

Quel est l'enjeu du Canada dans cette crise que traverse le multilatéralisme? Même s'il est souvent plus facile d'évaluer les avantages rattachés aux relations bilatérales, le multilatéralisme demeure au cœur même de la promotion des intérêts du Canada, que ce soit au sein de groupes restreints comme les sommets économiques des pays occidentaux, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Commonwealth et la Francophonie, ou au sein de grandes instances multilatérales. Au Canada, le commerce et l'emploi sont directement tributaires de la stabilité des systèmes monétaires et commerciaux que sous-tendent le Fonds monétaire international et le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Ce lien est suffisamment direct et évident pour justifier amplement, par exemple, les 300 millions de dollars que le Canada verse annuellement aux diverses institutions financières internationales.

Si nos intérêts envers les Nations unies sont plus variés, ils n'en sont pas moins étroitement liés. Quels avantages allons-nous retirer des quelque 350 millions de dollars que nous versons en 1983-1984 aux organismes et institutions des Nations unies? Il s'agit d'une contribution impressionnante, qui nous place au sixième rang des pays donateurs et qui représente, par tête, plus du double de la contribution des États-Unis. Par contre, elle dépasse à peine le budget annuel des services de police de la région métropolitaine de Toronto, ce qui ne nous empêche pas d'avoir de bonnes raisons de surveiller de près ce que nous en retirons.